

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 8 juin 2026
Extrait des délibérations n°BC2026-020**

Date de convocation : 2 juin 2026.

Les membres du bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 8 juin 2026 à 19h, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHEUX, salle polyvalente de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Sébastien BONNEAU

Membres en exercice : 26

Présents : 26

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Christine LOUIS – Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL – Françoise MAILLARD – Martine SAINT-LAURENT – Catherine SAMSON – Isabelle VAUQUELIN - Laurence VANDEVILLE

Messieurs Arnaud CHEUX - Hugues BOURGAULT – Jean-Charles PARIS - Alain DEBUS – Didier RICHARD – Thierry ORONA – Marc ROMET – Giovanni BERTHELIN - Jérôme HENON – Sébastien BONNEAU - Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Didier LEMOINE – Philippe PICARD - Gérard PLESSIS – Yann ROUSSIAU - Laurent VALLEE.

Excusé(e)s : /

Absent(e)s : /

Objet : Subvention 2026 - Festival « Et pop ! au château » Compagnie Asphalte

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, la compagnie Asphalte dirigée par Aline César, originaire du Neubourg, propose une nouvelle édition de « Et pop ! au château ».

La programmation de cette 5ème édition met en scène nos héritages. Comment préserver ce qui nous a été transmis tout en devenant résilient face aux défis de l'avenir ? Quels gestes de transmission du patrimoine comme du patrimoine, matériel ou immatériel, pouvons-nous inventer ? Cette cinquième édition qui marque un ancrage du festival dans le territoire et le paysage festivalier s'intitule « Héritages du futur ».

Le festival, se déroulera du 18 au 20 septembre 2026. Pendant 3 jours s'enchaîneront pas moins de 5 spectacles, 10 représentations, 4 impromptus et 3 ateliers.

Ancrée au cœur du territoire du pays du Neubourg, l'édition 2026 sera exceptionnellement déplacée au cinéma Le Viking et ce en raison des actuels travaux dans les jardins du Vieux Château.

Comme pour les précédentes éditions, le festival portera une attention particulière à la mixité, à l'inclusivité et l'intergénérationnel, grâce à sa programmation et ses actions culturelles menés sur le territoire tout au long de l'année. Il s'adresse à un large public (habitants du territoire, et hors territoire, publics scolaires du primaire au lycée, résidents de l'EHPAD du Neubourg, salariés du chantier d'insertion de la Croix Rouge, jeunes de la mission locale, associations du territoire, etc.). La compagnie Asphalte propose des tarifs de 5 à 10 euros pour les spectacles payants ainsi que de nombreuses animations gratuites.

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du pays du Neubourg, le comité exécutif du 1^{er} juin 2026 s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 6.000 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 avril 2026, relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 10.000 euros par demandeur et par an,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,

Vu l'avis favorable du comité exécutif du 1^{er} juin 2026,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

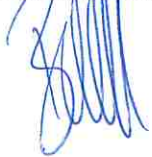
- Approuve le rapport de présentation,
- Décide d'attribuer une subvention de 6.000 euros à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château » édition 2026,
- Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 (Article 6574).

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien BONNEAU



Le Président,
Arnaud CHEUX

